

Montage et implémentation d'un programme de formation initiale et continue sur la gestion des flux de matières dans le secteur des déchets

DESCRIPTION DE LA MESURE

1. Situation de départ du point de vue de la politique du développement

La loi relative la gestion des déchets et leur élimination a été promulguée par le parlement marocain en 2006 et constitue depuis la base d'une politique durable en matière de déchets. Les décrets d'application de ce texte fixent les conditions cadres administratives, logistiques et techniques nécessaires à une élimination écologique réglementaire des déchets ménagers et spéciaux. Pour soutenir ce processus, des formations techniques intensives sont nécessaires. L'amélioration de la gestion des déchets et l'intégration de systèmes de gestion environnementale dans le secteur commercial et industriel seront à cibler particulièrement et ce au niveau régional et local.

Au Maroc il n'existe pas encore d'instituts de formation consacrés spécifiquement aux formations dans les domaines de la gestion des déchets et de la protection de l'environnement. Ce programme de formation initiera une formation continue basée sur la demande et garantira aux entreprises de pouvoir disposer d'un pool de personnel qualifié qui leur permettra de s'adapter aux changements professionnelles et techniques. Les personnels qui suivront cette formation amélioreront leurs capacités et donc leurs profils professionnels et pourront ainsi s'assurer un meilleur avenir professionnel.

2. Description succincte de la mesure

Le but de la mesure est le montage et l'implémentation d'un programme de formation initiale et continue portant sur la gestion des flux de matières dans le secteur des déchets. Des cours ou ateliers sur des divers thèmes sont organisés pour améliorer le savoir-faire et le savoir des participants en matière environnementale et de gestion des déchets.

Les séminaires transmettent des informations actuelles et orientées sur la pratique, notamment sur les nouvelles réglementations et les changements intervenus en ce qui concerne les bases juridiques. Le concept de formation prévoit par ailleurs un approfondissement des connaissances en matière de déchets spéciaux, gestion des flux de matières et utilisation innovantes d'énergie à travers les combustibles alternatifs et biomasses. Les thèmes proposés sont entre autres :

- Obligations légales en matière de traçabilité des déchets
- Transport transfrontalier de déchets
- Droit applicable en matière de déchets
- Sécurité dans les entreprises du secteur des déchets
- Protection de l'environnement intégrée dans la production
- Guide pratique pour les déchets spéciaux
- Gestion des flux de matières dans le secteur des déchets

Cette formation permet aux participants de travailler dans le respect des normes et obligations légales du domaine des déchets (spéciaux) et constitue donc un apport positif pour leur emploi. Ils se familiarisent en même temps avec des nouvelles technologies et procédures ainsi que leur transposition afin d'améliorer la protection de l'environnement dans les entreprises en tenant compte du facteur économique et des possibilités de réduction des coûts qui en découlent.

La durée des sessions de formation ou ateliers se situe entre deux et quatre jours, selon le groupe cible et le thème traité.

La formation initiale se clôture par un examen dont la réussite donne droit à l'obtention d'un certificat d'études constituant une reconnaissance officielle de compétence. Afin de pérenniser la validité de ces certificats, les lauréats devront, tous les deux ans assister à des cours de mise à niveau transmettant les nouvelles tendances et actualités au sein des thématiques traitées.

Les formateurs devraient être marocain et allemand et on cherche à atteindre une proportion de 50/ 50.

3. Pertinence de la coopération PPP pour le(s) partenaire(s) privé(s) et d'autres acteurs concernés (hors coopération technique)

L'IfaS prévoit planifier actuellement la construction d'un centre de formation au Maroc, probablement à Larache et prévoit dans ce but la création d'une société de droit marocain. Cette société permettra à IfaS de proposer ses compétences principales sur le marché maghrébin et en Afrique francophone.

Une priorité de sa prestation de service est la préparation d'un programme de formation accompagnant la mise en place d'une gestion des déchets (spéciaux) écologique et contrôlée. Des institutions de formation initiale et continue font encore défaut au Maroc, le milieu concerné n'ayant pas fait l'objet d'une sensibilisation suffisante pour que soit reconnue la nécessité de procéder à la formation de personnels qualifiés en matière de gestion des déchets et de protection de l'environnement.

La mesure soutient le développement du centre de formation. L'implémentation du programme de formation initiale et continue permettra, grâce à la formation de personnel qualifié, le respect des normes et réglementation techniques pertinentes.

4. Mesures précédentes et lien avec des projets actuels

Cette mesure PPP entre dans le cadre du Programme de Gestion et de Protection de l'Environnement (PGPE) de la coopération technique allemande où elle contribue à la réalisation des objectifs.

Elle se base sur les expériences de projets PPP clôturés ou encore en cours dans le secteur des déchets au Maroc.

Nous proposons d'intégrer dans la présente mesure, d'autres activités de formation du domaine de la gestion des flux dans le secteur des déchets, mises en place dans le cadre du réseau des entreprises maghrébines pour l'environnement (REME).

5. Effets du projet sur la politique de développement

Le programme de formation sensibilise et soutient les entreprises dans les efforts qu'ils fournissent pour respecter les exigences d'une gestion contrôlée des déchets.

La qualité des prestations de service du secteur des déchets sera continuellement et durablement améliorée grâce à la qualification du personnel. Le potentiel de développement des entreprises commerciales et industrielles augmente lors de l'intégration, dans les processus de production, de mesures de protection de l'environnement et de réduction des coûts.

La mesure PPP permet de former des personnes qui disposent alors (effet direct) d'une qualification correspondant aux besoins du secteur économique, ce qui augmente leur employabilité. Le recrutement de ces personnes, surtout à des niveaux de salaire correspondant à leur qualification nouvellement acquise, contribue à la lutte contre la pauvreté. Enfin, la disponibilité de ces personnels qualifiés contribue au renforcement de l'économie et de la société marocaine.

Au niveau macroéconomique, la mesure contribue au développement économique du Maroc ce qui correspond à l'ODM 7 « assurer un environnement durable », à travers l'amélioration des procédures dans la gestion des déchets. La mesure contribue aussi à l'ODM n°8 « mise en œuvre de partenariats mondiaux pour le développement » en suscitant la création de centres de formation multipartites.

GTZ-PGPE, 15/12/2007